

COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 6 novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 6 novembre 2020, à 19 heures, dans la salle communale de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 3 novembre 2020,

et sous la présidence de M. Christian VOLTZ, maire, la séance est ouverte à 19 heures.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID, Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, M. Christophe GUILLO et Mme Nadine RESCH, Conseillers Municipaux
- A donné procuration : Mme Karine LEY a donné procuration à Mme Nadine RESCH, Mme Morgane LUDWIG a donné procuration à Mme Estelle MEYER et Mme Jasmine DUGUET a donné procuration à Mme Anne DAVID
- Absentes excusées : Mmes Karine LEY, Morgane LUDWIG et Jasmine DUGUET, Conseillères Municipales
- Absente non excusée : Mme Carine SOYER, Conseillère Municipale

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 6 octobre 2020
3. Décision Modificative N°2/2020
4. Abattage d'arbres, route de Colmar
5. Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux
6. Convention Territorial Global (CTG) Colmar Agglomération
7. Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
8. Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de ses fonctions
9. Divers

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir : l'autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement (Point 9).

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine TOITOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 6 novembre.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2/2020

Afin de régulariser le chapitre 16 et d'acquérir 3 radars pédagogiques et 3 silhouettes PIETO qui seront subventionnés par le Conseil Départemental, il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Compte		
C / 1641	Emprunts en euros (dépenses)	+ 6 000 €
C / 2116	Cimetières (dépenses)	- 7 200 €
C / 2151	Installation de voirie (dépenses)	+ 11 000 €
C / 2313	Constructions (dépenses)	- 9 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4. ABATTAGE D'ARBRES, ROUTE DE COLMAR

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter l'abattage ou non de ces arbres. Les raisons invoquées pour ces abattages sont :

- la sécurité : branches qui tombent, trottoir impraticable,
- les dégradations de la chaussée et des habitations.

Cette réalisation permettra de finaliser la piste cyclable entre le pont de la Blind et le collège en 2 voies (piste cyclable et piétons), comme de l'autre côté de la route. Une entreprise a été retenue pour entreprendre ces travaux.

Deux dossiers de subventions ont été déposés : un au Conseil Départemental et un autre à Marc BOUCHE, Responsable des pistes cyclables à Colmar Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter l'abattage des arbres et des travaux,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5. NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

Monsieur WOLGENSINGER, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui a été acceptée, qui portait sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications statutaires ci-dessus

6. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) COLMAR AGGLOMERATION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que cette CTG est une nouvelle démarche qui vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2019 et qui n'est plus reconduit à compter de 2020. Cette convention est en liaison avec le Périscolaire. La subvention sera versée directement au Syndicat Pôle Ried Brun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la Convention Territoriale Globale et tout avenant ou document si afférent.

7. CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire informe les membres du Conseil de l'importance de remettre en place une nouvelle convention avec Colmar Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette convention avait été signée le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Le service instructeur assure aujourd'hui une prestation de service dans ce domaine pour 61 communes, avec une mutualisation de certains moyens, notamment avec le service Application du Droit des Sols de la Ville de Colmar. Une nouvelle convention sera mise en place à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire une convention avec Colmar Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

8. DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS

- Non exercice du droit de préemption :

- 1 rue du Grand Jardin

9. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant budgétisé en 2020 pour les dépenses d'investissement hors chapitre 16, s'élève à

7 500 €	pour le chapitre 20
88 103 €	pour le chapitre 21
250 000 €	pour le chapitre 23

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cette possibilité, en cas de besoin.

Le quart des dépenses d'investissement est de 86 400 €, réparti comme suit :

1 875 €	pour le chapitre 20
22 025 €	pour le chapitre 21
62 500 €	pour le chapitre 23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire application de cet article à hauteur de 86 400 € pour les dépenses d'investissement 2020 ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

10. DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- ♦ le 11 novembre se déroulera en présence de 10 personnes (Le Maire, 4 Adjoints, Loic BRETON 18 ans), avec la levée des couleurs, le dépôt de gerbe et la lecture d'un texte ;
- ♦ la subvention pour les mesures destinées à limiter la propagation du COVID 19 vient d'être attribuée pour un montant de 1 262,27 €. Ce montant correspond à 50 % des dépenses HT subventionnables ;
- ♦ le Fortschwihr Infos sera finalisé ce week-end, avec une relecture en début de semaine. Points mis dans le FI : commission sécurité, cérémonie du 11 novembre, nettoyage du collège, la distribution de poules par Colmar Agglomération, inauguration du collège, banque alimentaire, anniversaires, fibre et encouragement à inciter la population à installer de l'éclairage de Noël ;
- ♦ une étude est en cours pour la mise en place de l'application « Infos commune » ;
- ♦ Monsieur FUCHS souhaiterait donner à la mairie un presseur pour y mettre des fleurs. Monsieur WOLGENSINGER se charge d'aller voir ;
- ♦ le périscolaire a demandé la mise en place d'un éclairage au niveau du portail (COVID + VIGIPIRATE) ;
- ♦ la mairie a gagné une tablette SAMSUNG de la part de STI Bureautique à la journée des Maires à Mulhouse ;
- ♦ la mairie sera fermée du 28 décembre au 31 décembre 2020 ;
- ♦ une étude est en cours relative au changement des photocopieurs, à la sécurisation des données et à la dématérialisation ;
- ♦ nous avons relancé le plan d'entraide à la population ;
- ♦ nous réfléchissons à remplacer le repas des aînés par une autre solution ;
- ♦ le marché de Noël est annulé en raison du 2^{ème} confinement.

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil :

- ♦ la fiche des horaires des agents. Les horaires de Catherine, Véronique et Fabien ont été modifiés en raison du 2^{ème} confinement ;
- ♦ la fiche des tâches de Vanessa BIGEL, Mélissa HADJADJI et Véronique BONNAFON-LABORDE ;
- ♦ le tableau de financement actualisé de l'Auberge.

Monsieur le Maire fait un point sur :

- ♦ la fibre : une communication a été faite dans le Fortschwihr Infos. Monsieur le Maire a assisté à la réunion à Andolsheim, organisée par VIALIS, il y avait 40 à 50 personnes dont 30% de personnes de Fortschwihr. Une note de 2015 informait les communes qu'elles allaient devoir payer les branchements (175 € par branchement x 500 hab. = 80 000 €) ;
- ♦ l'Antenne : l'article de Presse des DNA a résumé les faits. La société ORANGE vient de déposer le permis en mairie. Monsieur le Maire a décidé de bloquer le permis, les arrêtés ENEDIS et SNEF pour les raccordements (site Collège vers l'antenne) et le pylône en bois qui doit être enlevé. En bloquant ces dossiers, nous avons un espoir d'avoir un appel de la Société ORANGE pour

pouvoir communiquer. Un collectif, créé par Monsieur LANGLOIS, se mobilise contre la Société ORANGE pour le bien être des habitants de Fortschwihr ;

- ♦ l'Auberge : La demande de subvention auprès du FAEDER est bouclée. Nous allons obtenir de la Fondation du Patrimoine 49 095 € correspondant à 60 % de l'aide prévue de 90 000 € et 30 % de la DRAC, soit environ 18 000 €. Madame Nadine RESCH rappelle que la DRAC n'acceptera pas le changement de destination donc il faudra leur rembourser la subvention obtenue.

Monsieur CAUMETTE, adjoint au Maire informe les membres du Conseil :

- ♦ que les travaux de l'Auberge ont repris. Depuis 3 semaines, une réunion avec les architectes et tous les corps de métiers est faite tous les jeudis pour suivre l'avancée des travaux. La mise hors d'eau et hors d'air sera faite pour la fin d'année, s'il n'y a pas d'intempéries. La société BILZ est en train de faire des travaux de zinguerie, la société ZENNA est toujours sur le gros œuvre et la société Colmar Charpente est en train de faire une ouverture sur la façade Est où sera installée une porte permettant d'accéder au 2^{ème} étage. Semaine 47, la Société GUGLIUCCIELLO devrait commencer le crépissage ;
- ♦ que Colmar Agglomération a travaillé sur la réactualisation du programme d'investissement concernant l'Assainissement collectif ;
- ♦ que le 5/11, nous avons reçu un mail de la part de la Colmarienne des Eaux pour nous informer que, suite à des prélèvements de contrôle sur la commune de Jebnheim, ils avaient constaté la présence de coliformes dans le réseau d'eau potable. Par mesure de précaution, ils ont activé une désinfection au château d'eau par javellisation et qu'ils effectueront des analyses de contrôle sur le réseau. Il n'y a pas de risque pour la consommation humaine.

Monsieur Christian VOLTZ fait un retour des principales décisions prises par Colmar Agglomération :

- ♦ le fonds de concours exceptionnel de 29 075 € vient d'être attribué ;
- ♦ le dossier concernant les travaux d'aménagement d'une piste cyclable route de Colmar sera présenté à une prochaine commission par Monsieur Marc BOUCHE.

Monsieur CAUMETTE, adjoint au Maire fait un retour des principales décisions prises par le Syndicat Pôle Ried Brun aux membres du Conseil :

- ♦ la journée citoyenne s'est tenue le 24/10, il y avait 35 personnes. Des travaux de terrassement, de peinture et de désherbage ont été réalisés pour rajeunir et embellir le gymnase. Les travaux de peinture du plateau sportif n'ont pu être faits le jour de la journée citoyenne, la société retenue a reprogrammé cette opération (coût 2 105 € TTC) ;
- ♦ un problème de signalétique du passage piétons situé au niveau du parking du collège a été signalé ;
- ♦ depuis le 12/10, Monsieur Michel HUGLIN a été embauché pour 10h/semaine pour une durée de 12 à 18 mois. Il sera en charge de l'entretien des espaces verts et de réaliser l'inventaire du stock.
- ♦ une partie du personnel du Syndicat sera si possible mis en télétravail ;

- ♦ la saison culturelle 2020/2021 ne sera peut-être pas maintenue.

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, adjoint au maire, informe les membres du Conseil sur :

- ♦ Noël :
 - 20 éclairages ont été récupérés à Horbourg-Wihr,
 - un budget de 2 000 € a été prévu pour l'acquisition de nouvelles décorations. 3 points seront mis en valeur : la mairie (éclairage tombant), l'église (projecteur) et le rond-point (arbres),
 - des sapins seront mis en place : 1 de 3m à la Mairie, 1 plus grand à l'angle de la Grand'rue et de la rue de l'Eglise (offert par Monsieur le Maire), 4 sapins à l'école (offerts par les adjoints), 1 au périscolaire et 1 de 3m à l'église ;
- ♦ rue Bartholdi : belle opération réalisée avec les 3 agents, M.PROBST et moi-même. Remerciements de la part des habitants reçus en mairie ;
- ♦ le cabanon : il a été monté par les agents, les fenêtres seront mises en place.
- ♦ l'éclairage aux containers enterrés : le réglage est toujours en cours, à voir pour encore l'incliner. Cet éclairage se déclenche par détection. La secrétaire fera un projet d'affichage pour interdire le dépôt après 21h30.

Tour de table :

- Estelle MEYER informe les membres du conseil que la réunion « Commission des Jeunes » est annulée. Un courrier a été envoyé avec une fiche de renseignement à remplir pour pouvoir communiquer par mail. Une collecte de jouets sera faite pour Noël.
- Catherine TOITOT indique que la Roselière est gérée par deux entités le syndicat dont on fait partie et l'association. Fortschwihr bénéficie de trois chambres, ce nombre est attribué en fonction de la participation financière. Une nouvelle prestation a été mise en place : le service à la demande pour le besoin de l'aidant. Un agrandissement est prévu. Un espace Alzheimer fermé est en place. En conclusion, la Roselière est une très belle structure.
- Didier WOLFSPERGER demande à Monsieur le Maire pourquoi les agents ont coupé la haie d'un particulier, polémique dans la rue. Monsieur WOLGENSINGER informe que les agents devaient tailler les sapins près du miroir.
- Vincent CAUSSE informe les membres du conseil qu'il est en train de travailler sur la cartographie du futur site internet de la commune, après avoir consulté les sites des différentes communes aux alentours. Ce site sera opérationnel en fin d'année. Monsieur CAUSSE souhaiterait que les élus téléchargent l'application « Infos Commune » pour pouvoir donner leurs avis. L'application est gérée par une société de Cernay.
- ♦ Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal le mardi 1er décembre à 19h30.

Séance levée à 21h00

